

AMBITION CROSS-BORDER 2015



FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

Durée de blocage de 7 ans minimum pouvant aller jusqu'à 9 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 30/06/2025 au plus tard).

A PLUS FINANCE 



A PLUS FINANCE a plus de 16 ans de recul sur les investissements dans des entreprises innovantes. Cet historique permet de constater qu'en mettant de côté les cycles de marché, les entreprises qui ont connu de vrais succès partagent certaines caractéristiques. L'une de ces caractéristiques est qu'elles se projettent très tôt à l'international⁽¹⁾.

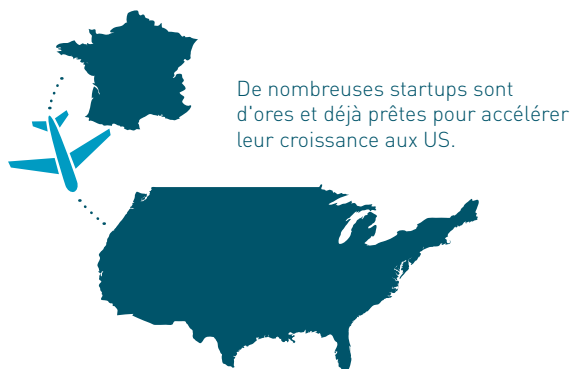
Une entreprise qui se projette à l'international montre qu'elle a de l'ambition, qu'elle a une certaine assurance en elle-même car elle n'a pas peur de se confronter à des environnements différents et qu'elle a un esprit d'ouverture.

Ceci peut la pousser à : développer une activité commerciale adaptée, développer des gammes de produits spécifiques, étoffer son équipe de direction avec des profils internationaux, ...

La France est aujourd'hui riche d'entrepreneurs ambitieux, ayant souvent suivi une partie de leur formation à l'international et qui n'ont pas peur de s'attaquer à des marchés mondiaux.

Ces entreprises ciblent les pays limitrophes à la France pour des raisons évidentes de proximité mais aussi les Etats-Unis car ils trouvent dans ce pays : le marché homogène le plus important (315 millions d'habitants et un PIB de 17 416 milliards de dollars en 2014 selon le FMI), une adoption plus rapide des innovations (les USA sont classés comme le 5^{ème} pays le plus innovant au monde en 2013⁽²⁾), le marché du capital investissement le plus dynamique et des valorisations de sortie plus avantageuses⁽¹⁾.

LES ENTREPRISES FRANÇAISES ONT BESOIN D'UN ÉCOSYSTÈME PORTEUR POUR SE DÉVELOPPER



Le marché US est le plus mature et le plus porteur pour accueillir nos talents et leur permettre de se développer.

Par ailleurs, l'économie US se porte bien et les prévisions pour les années à venir sont positives⁽²⁾



AMBITION CROSS-BORDER 2015 va donc investir là où nous sommes convaincus que le succès sera le plus fréquent : dans des entreprises qui sont déjà présentes ou qui se projettent à l'international à court terme et plus particulièrement aux USA.

La France bénéficie d'autre part d'un écosystème d'innovation unique et historique.

En effet, la qualité de notre recherche académique est reconnue dans le monde comme une des plus performantes et des plus créatives⁽³⁾. Le nombre de brevets déposés par la France chaque année en atteste et confirme son positionnement international en tant que 6^{ème} acteur mondial en 2014 concernant le nombre de brevets déposés⁽⁴⁾.

Depuis plusieurs années, les grands pôles de recherche ont créé des structures spécialisées dans le financement et l'accompagnement à la création d'entreprises afin de valoriser cette recherche.

Les grandes entreprises technologiques mondiales reconnaissent la pertinence de nos ingénieurs et ouvrent des centres de R&D dans notre pays.

Depuis un certain nombre d'années, les politiques publiques ont investi dans le potentiel d'innovation de l'économie française. Grâce à ces incitations, de nombreuses entreprises innovantes ont vu le jour⁽⁵⁾. Aujourd'hui le nombre d'entreprises prêtes à accueillir des financements pour se développer à l'international n'a jamais été aussi important.

Enfin, les réseaux d'entrepreneurs à succès ne cessent de s'étoffer (France Digital, Réseau Entreprendre, Syntec...).

La France a donc les technologies, les entreprises et les compétences humaines prêtes à s'imposer sur un marché mondial. Certaines entreprises, encore trop rares, ont montré le chemin ces dernières années. Elles devraient être suivies par de nombreuses autres dans les années qui suivent.

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque de perte en capital et un risque lié à l'investissement en sociétés non cotées.

[1] Cette conclusion est basée sur la réalisation d'une étude portant sur les sociétés dans lesquelles les fonds gérés par le gestionnaire, depuis sa création, ont investi et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement

[2] Source : Etude de l'OCDE 11/2014 (<http://www.oecd.org/eco/outlook/G20-economic-projections-handout.pdf>)

[3] Selon l'indice mondial 2013 de l'innovation publié par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

[4] Selon l'étude 2013 du PCT qui permet aux utilisateurs de demander la protection par brevet d'une invention dans plusieurs pays simultanément moyennant le dépôt d'une seule demande internationale.

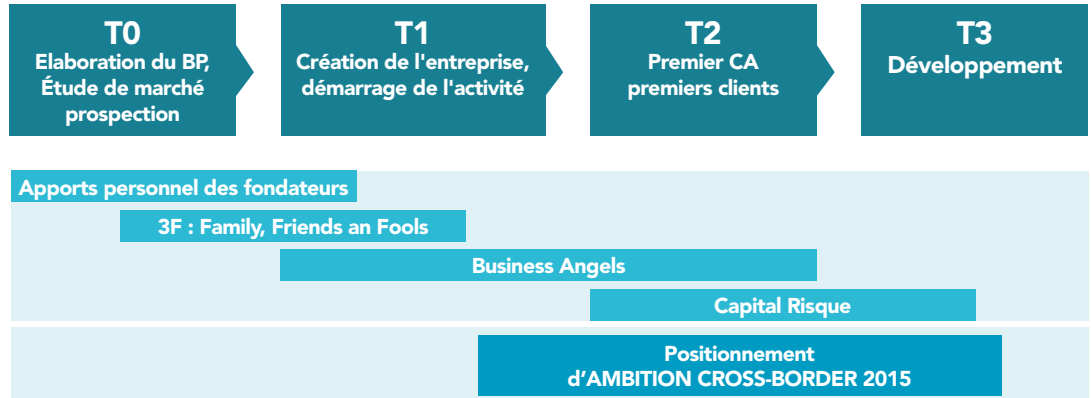
[5] Le nombre de PME ayant obtenu le label JEI (Jeunes Entreprises Innovantes) par la BPI se maintient à plus de 550 par an depuis plusieurs années maintenant.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

S

La stratégie d'Ambition Cross-Border 2015 répond à un besoin exprimé par une grande part des entrepreneurs rencontrés par A PLUS FINANCE.

FINANCEMENT DU CYCLE DE VIE D'UNE ENTREPRISE



L'expérience d'A PLUS FINANCE vécue auprès d'entreprises qui se sont développées aux Etats-Unis ainsi que les contacts mis en place par l'équipe de gestion dans ce pays permettront de donner des conseils adaptés aux entreprises ciblées par AMBITION CROSS-BORDER 2015.

PRINCIPES DE SÉLECTION DES PME

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES RECHERCHÉES :

- A des stades de maturité différents variant entre capital risque (CA existant mais rentabilité pas encore atteinte), capital développement (CA et rentabilité atteinte) et des entreprises cotées renforçant par là même la constitution d'un portefeuille de participations équilibré et, à titre accessoire, des entreprises en stade d'amorçage (CA inexistant) ;
- Besoin de financement des entreprises compris entre 0.5M€ et 15M€ ;
- Construites autour d'un service ou d'un produit innovant (éligibles FCPI) ;
- Entreprises présentes dans tous secteurs d'activité excepté les biotechnologies (cycles de développement estimés trop longs par rapport à la stratégie d'investissement et la durée de vie du FCPI) ;
- Entreprises ayant pour caractéristique l'ambition de développer une partie de leur activité à l'international et plus particulièrement aux Etats-Unis, soit par un développement commercial, soit par un développement en R&D, en direct ou via des accords de partenariat. (pour au moins 50% de l'actif net du fonds).

MODE DE FINANCEMENT :

- Plus de 50% des investissements seront réalisés en actions avec possibilité d'utiliser des instruments de rendement (actions préférentiels, Obligations Convertibles - OC, Obligations convertibles en Bons à Souscription d'Actions - OBSA, ...)
- Position de minoritaire : la société cible ne sera retenue que si le triptyque : taille du marché, pertinence de l'offre et excellence du management est au rendez-vous

PRINCIPAUX SCÉNARIIS DE SORTIE ENVISAGÉS :

- Sortie par une vente de l'entreprise à un acteur industriel
- Opération de rachat de l'entreprise ou de la participation par un partenaire financier
- Introduction en bourse

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds n'est pas un fonds à capital garanti et qu'il présente un risque de perte en capital et un risque lié à l'investissement en sociétés non cotées. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

UNE GESTION CONFIEE À UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

A PLUS FINANCE a déjà accompagné, depuis sa création, près d'une centaine de sociétés ayant eu ce type de parcours avec un investissement total de plus de 210 m€. Cet historique place l'équipe de gestion d'A PLUS FINANCE comme l'un des investisseurs majeurs dans cette industrie. Cette reconnaissance donne accès à un grand nombre de PME, permettant de sélectionner les plus prometteuses.

Les données passées ne sont pas un indicateur fiable des données futures et ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire.

FOCUS SUR L'ORIGINATION DES DOSSIERS :

La provenance des dossiers étudiés est variée, notamment :

- dossiers transmis à A Plus Finance par des apporteurs d'affaires (plus de 300 contacts en répertoire), ou
- dossiers sourcés par A Plus Finance, notamment auprès de :
 - Incubateurs (universitaires, publics, privés)
 - Réseaux personnels
 - Réseaux d'entrepreneurs (Evènements de place
 - Entreprises anciennement recontactées (BDD constituée)
 - Les fonds avec lesquels A Plus Finance a l'habitude de coinvestir
 - Les centres de recherche

Cet investissement, impliquant un risque de perte en capital et une durée de blocage de 7 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 9 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 30/06/2025 au plus tard) vous permet de bénéficier des avantages fiscaux suivants, sur option :

SOIT L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE VERSEMENT CONSTITUE UNE SOUSCRIPTION EN VUE D'UNE RÉDUCTION ISF ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

- D'une réduction d'ISF, plafonnée à 18 000 euros, correspondant à 50% de votre versement net (hors droits d'entrée), pondérée par le pourcentage du fonds investi dans les sociétés éligibles (100%), soit 50% de réduction ISF ;
- A l'échéance, d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

SOIT L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE VERSEMENT CONSTITUE UNE SOUSCRIPTION EN VUE D'UNE RÉDUCTION IR ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

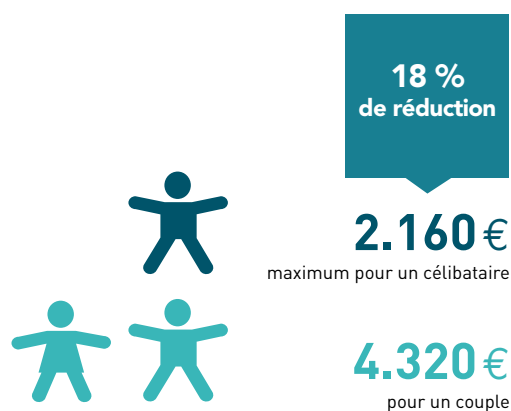
- D'une réduction d'impôt de 18 % d'un montant maximum d'investissement de 12 000 euros pour un célibataire, 24 000 euros pour un couple
- A l'échéance, d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

Il appartient à l'investisseur, le cas échéant avec l'appui de son conseiller financier, de tenir compte du calendrier lui permettant de bénéficier d'une réduction d'IR ou d'ISF, en fonction de sa situation personnelle.

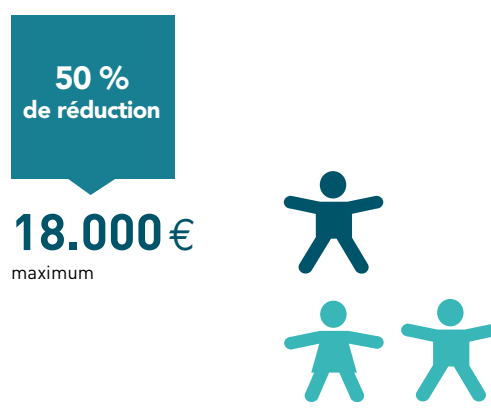
**FONDS INVESTI À 100% EN PME ÉLIGIBLES
SOIT 50% DE RÉDUCTION ISF OU 18% DE RÉDUCTION D'IR**

OU

IMPÔT SUR LE REVENU



IMPÔT SUR LA FORTUNE



L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le FCPI de ratios d'investissement conformément à la réglementation en vigueur et subordonné à la conservation par le redevable des parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

FOCUS SUR LA 48^{ÈME} ÉDITION DU "CONSUMER ELECTRONIC SHOW" DE LAS VEGAS

Article issu du site www.diplomatie.gouv.fr

« La 48^{ème} édition du "Consumer Electronic Show", plus grand salon mondial de l'électronique destiné au grand public, s'est tenue du 6 au 9 janvier 2015 à Las Vegas. Plus de 120 start-up françaises y ont participé. Avec une présence en hausse de 33 % par rapport à l'année dernière, elles représentaient, pour la première fois, la seconde délégation derrière les Etats-Unis. Leur créativité, notamment dans les domaines de la santé et des objets connectés, a été relevée. L'objectif pour les "jeunes pousses" françaises, accompagnées par l'agence "Business France", était de conclure des partenariats technologiques mais aussi de trouver des financements en capital-risque pour leur croissance et la création d'emplois en France. Ces entreprises participent de manière significative à la création d'emplois et à l'internationalisation de notre économie.

Notre réseau diplomatique aux Etats-Unis est mobilisé pour aider les entreprises françaises innovantes et inciter les start-up américaines à venir s'installer en France. Par exemple, le programme "NETVA" prépare les start-up françaises à l'entrée sur le marché américain de l'innovation. Il sera bientôt étendu au Canada. Parmi les autres programmes que nous développons aux Etats-Unis, la "Young Entrepreneurs Initiative" a permis l'implantation en France de 16 entreprises américaines innovantes.

Sous la bannière "French Tech", ces entreprises font partie intégrante de l'écosystème français de l'innovation, qui rassemble également centres de recherche publics et privés, établissements d'enseignements supérieurs ou encore structures de transfert technologiques. Un nouveau dispositif destiné aux jeunes entrepreneurs étrangers les plus talentueux, "French Tech Ticket", sera lancé au premier semestre 2015. »

A PLUS FINANCE

CHIFFRES CLÉS

Une société entrepreneuriale indépendante :

- **Fondée en 1998**, A Plus Finance est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers depuis le 20/11/1998 sous le numéro : GP98-51
- La société est aujourd'hui encore **détenue à 100% par son management**
- A Plus Finance a plus de **16 ans d'expérience** dans l'investissement auprès d'entreprises de croissance
- Les fonds gérés proviennent d'une **base d'investisseurs diversifiée** (particuliers, assurances, mutuelles, conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banques, ...)
- **230 investissements réalisés** depuis 1998, un **encours sous gestion proche de 600 M€**
- Elle réunit une équipe expérimentée de **25 professionnels** de l'investissement spécialisés dans l'une des 5 activités développées :

FINANCEMENT & TRANSMISSION LBO	CROISSANCE & TECHNOLOGIE	MULTIGESTION	IMMOBILIER	CINEMA
200 M€	210 M€	60 M€	100 M€	30 M€
25 investissements réalisés	85 investissements réalisés	5 fonds de fonds	4 résidences financées	6 SOFICA financées

EQUIPE DE GESTION



Niels Court-Payen
Président -
Cofondateur

Alexandre Villet
Directeur de
Participations

Jean-Christophe Sampson
Directeur de
Participations

Tuan Tran
Directeur de
Participations

Jean Michel Pimont
Directeur
Associé

Laurent Dumas-Crouzillac
Directeur
Associé

Sonia El Golli
Chargé d'Affaire
Middle Office

UNE GESTION RECONNUE PAR LES PROFESSIONNELS DE LA GESTION DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES



Les références à un classement ou un prix ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire. La performance n'est pas le seul critère utilisé pour la réalisation de ces palmarès.

Le palmarès Gestion de Fortune prime chaque année les Sociétés de Gestion avec lesquels les Conseillers en Gestion de Patrimoine déclarent le plus travailler.

Le prix Capital Investissement récompense le fonds d'investissement détenant le plus de participations parmi les 50 lauréats du Prix Deloitte Technology Fast 50.

AMBITION CROSS-BORDER 2015

Forme juridique : AMBITION CROSS-BORDER 2015 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Dépositaire : ODDO&Cie

Gestionnaire : A PLUS FINANCE est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)

Caractéristiques

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 1 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 30 juin 2016
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : cf. tableau ci-dessous
Durée de blocage des rachats : 7 à 9 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30/06/2025 au plus tard
Code ISIN Part A : FR0012518280

FRAIS

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10 % lors du 1^{er} exercice comptable.

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Lorsque le Fonds sera mis en liquidation, les frais récurrents de gestion et de fonctionnement seront amplement réduits, puisqu'ils ne couvriront plus que les honoraires du Commissaire aux Comptes, la rémunération du dépositaire et la rémunération du délégué administratif et comptable.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0.56	0.56
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.07	1.5
Frais de constitution	0.16	N/A
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.7	N/A
Frais de gestion indirects	0.003	N/A
Total	TFAM GD = 4.49	TFAM D = 2.06

RESPECT DES CRITÈRES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible en date du 31/12/2014	Date maximum d'atteinte du ratio d'actifs éligibles
A Plus Innovation 5	Décembre 2005	58,87%	31/05/2008
A Plus Innovation 6	Décembre 2006	69,02%	31/05/2009
A Plus Innovation 7	Décembre 2007	61,11%	31/05/2010
A Plus Planet	Décembre 2007	64,81%	31/05/2010
A Plus Croissance	Mai 2008	58,43%	30/04/2011
A Plus Innovation 8	Décembre 2008	70,47%	30/04/2011
A Plus Planet 2	Décembre 2008	59,66%	31/05/2011
A Plus Croissance 2	Mai 2009	72,76%	30/06/2011
A Plus Innovation 9	Décembre 2009	65,35%	30/09/2011
A Plus Planet 3	Décembre 2009	67,60%	30/09/2011
A Plus E-Business 10	Juin 2010	100,10%	30/04/2012
UFF Innovation 11	Octobre 2010	63,44%	22/10/2012
A Plus Innovation 10	Décembre 2010	72,39%	31/10/2012
A Plus E-Business 11	Juin 2011	100,76%	30/04/2013
UFF Innovation 13	Juin 2011	74,42%	28/06/2013
A Plus Innovation 11	Décembre 2011	68,75%	31/10/2013
A Plus Evolution 11	Décembre 2011	70,18%	31/10/2013
A Plus E-Business 12	Juin 2012	100,12%	30/04/2014
A Plus Innovation 2013	Juin 2013	50,11%	31/12/2015

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 à 9 années sur décision de la société de gestion à compter de la date de clôture de la période de souscription (soit jusqu'au 30 juin 2025 au plus tard), sauf cas de déblocages anticipés prévus par la loi et décrits dans le règlement du fonds.

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date d'agrément de l'AMF : 18 mars 2015.

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 300 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 98 051 - RCS 420 400 699 Paris

8 rue Bellini 75016 Paris - France - Tél. : 33 (0)1 40 08 03 40

www.aplusfinance.com